Militaires français bombardés à Bouaké (Côte d'Ivoire) en 2004 : trois pilotes de chasse ivoiriens et biélorusse renvoyés aux assises

09/01/2019 à 21h31

Un Biélorusse et deux Ivoiriens, accusés d'avoir participé au bombardement de soldats français à Bouaké en Côte d'Ivoire en 2004, sont renvoyés devant les assises de Paris. Neuf militaires français avaient été tués. La question de l'éventuelle responsabilité de ministres français reste ouverte.

C'est un nouveau rebondissement d'une affaire vieille de près de quinze ans. Un ex-mercenaire biélorusse et deux officiers ivoiriens, accusés d'avoir tué neuf militaires français dans le bombardement de Bouaké en Côte d'Ivoire en 2004, sont renvoyés devant les assises de Paris, a-t-on appris mercredi de sources concordantes.

La juge d'instruction en charge de cette enquête a ordonné le 7 janvier, conformément aux réquisitions du parquet, le renvoi devant la cour d'assises de Yury Sushkin, Patrice Ouei et Ange Magloire Ganduillet Attualy, pour « assassinats, tentatives d'assassinats et destructions de biens », selon une source proche du dossier, confirmant une information de France 3. (…)

Des zones d'ombre demeurent

« Cela met un terme officiel à l'instruction », s'est réjoui

Jean Balan, avocat de soldats blessés et de familles de militaires décédés, soulignant toutefois que ce procès se déroulerait en l'absence des accusés.Mais désormais « rien n'empêche plus à la commission des requêtes de la Cour de justice de la République (CJR) de se prononcer » sur d'éventuelles responsabilités ministérielles, a-t-il poursuivi.

Lors de l'enquête, la juge d'instruction Sabine Kheris s'était en effet interrogée sur le rôle du gouvernement français dans de lourds dysfonctionnements qui avaient permis la libération de mercenaires biélorusses ayant servi à l'aéroport d'Abidjan. Huit d'entre eux avaient été arrêtés au Togo, dix jours après l'attaque, et relâchés sans interrogatoire, faute de mandats d'arrêt émis à temps.

(…)

Ouest France